



LES AMIS DU PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES
Association Loi 1901, reconnue d'intérêt général
Agréée Jeunesse et sport
Affiliée à la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT)

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)
du lundi 26 mai 2025 à 14 h à Saint-Lézer (65)

Présents : Michelle ARRATEIG-BUGAT, Philippe BANOS, Bernard CANUT-ROCAFORT, Janick CAZAUBON, Thierry COUMEL, Françoise DALIGAUX, Sylviane FRAYSSE, Benoît LALANNE, Sylvie LASSERRE, Hervé LATKOWSKI, Pascale LATKOWSKI, Catherine LAURANS, Joëlle LE LAY, Albert MALABIRADE, Chantal MENAUD, Sophie NERBONNE, Christine RASSAT.

Excusée et représentée : Martine MONTESINOS représentée par Albert MALABIRADE.

Votants = 18

ORDRE DU JOUR :

- I. Enregistrement des décisions prises par consultation électronique
- II. Validation de l'intégration d'un nouveau membre à la commission Sorties-formation (CSF)
- III. Modification du règlement intérieur
- IV. Mise en œuvre des modalités d'élection des membres de la CSF
- V. Programme papier
- VI. Activités et mise à jour de la composition des commissions, groupes et permanences
- VII. Informations
- VIII. Questions diverses
- IX. Calendrier

Le président, Hervé LATKOWSKI, ouvre la séance à 14 h 20 par ces mots :

Il est à souligner que nous faisons le premier CA post « crise du site internet ». C'est à signaler car je voulais en profiter pour remercier toutes les personnes qui se sont mobilisées pour faire en sorte que nous puissions continuer à fonctionner. Les quatre mois entre novembre et février ont été vraiment très durs à gérer et notre ancien prestataire aurait été mandaté pour couler l'association qu'il ne s'y serait pas pris autrement.

I - ENREGISTREMENT DES DÉCISIONS PRISES PAR CONSULTATION ÉLECTRONIQUE

1. Compte rendu du CA du 10 février 2025

Il a été approuvé le 26 février à l'unanimité via Framadate.

2. Modification des conditions d'inscription aux activités – Certificat médical et questionnaire santé

La commission Statuts-règlement intérieur (CSRI) réunie le 17 avril a proposé de ne plus demander un certificat médical de manière systématique et d'adopter de nouvelles dispositions :

Que l'on soit adulte ou mineur, lors de l'adhésion aux APNP chaque année ou lors de l'inscription à un Pass'Randos ou à une sortie découverte les conditions suivantes s'appliqueront :

- Remplir le questionnaire santé, pour adulte ou pour mineur selon le cas, pour son propre usage (que chacun garde pour soi).
- Attester qu'il a été rempli et que les réponses sont toutes négatives.
- Si au moins une réponse est OUI, fournir un certificat médical actualisé de non contre-indication à la pratique des sports de montagne.

Ces nouvelles formalités devant figurer sur les bulletins d'inscription du Pass'Randos 2025 dont le lancement précède ce CA, un vote a été organisé via Framadate.

Elles ont été validées à l'unanimité le 27 avril 2025.

II – INTÉGRATION D’UN MEMBRE À LA COMMISSION SORTIES-FORMATION (CSF)

Lors de la réunion des encadrants du 28 mars 2025 la CSF a été complétée par l’élection d’Alain ASTUGUEVIEILLE. Florinda RIBAS était également candidate. Depuis Jean-Paul CAPIN a démissionné, laissant une place vacante.

Conformément au règlement intérieur, le CA peut valider une candidature quand la CSF est incomplète.

**Vote pour intégrer Florinda RIBAS à la commission Sorties-formation
Pour à l’unanimité**

III – MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

La CSRI du 17 avril a proposé la modification de trois articles du règlement intérieur. Voir son compte rendu.

1. VI-Commissions permanentes - Article 3. Fonctionnement des commissions

- Titre

Y ajouter *sauf commission d’appel* pour insister sur la spécificité de celle-ci, même si elle est déjà exclue de ce que l’on appelle les commissions permanentes dans le nota de l’article 1.

- Alinéa 3

Rédaction actuelle : *Les membres et le (la) responsable sont validés pour un an par le Conseil d’administration lors d’une réunion qui suit l’assemblée générale annuelle.* Dans la pratique le Conseil d’administration (CA) valide des modifications en cours d’année et certains membres restent bien plus d’un an. Par ailleurs un doute subsiste quant à validation par le CA des listes y compris celle de la CSF qui a des règles spécifiques.

La commission propose de supprimer *pour un an* ainsi que *lors d’une réunion qui suit l’assemblée générale* et d’ajouter *de toutes les commissions* avant les mots *sont validés*.

Nouvelle rédaction : *Les membres et le (la) responsable de toutes les commissions sont validés par le Conseil d’administration.*

**Vote pour valider les modifications proposées de l’article 3 du VI du règlement intérieur
Pour à l’unanimité**

2. VI-Commissions permanentes - Article 4. Règles spécifiques à la commission Sorties-formation

Il était prévu de revoir cet article notamment au sujet de l’élection des membres de CSF. Cette dernière a rédigé un projet qui répond à certaines attentes. Par exemple, ne pas procéder à l’élection de tous les membres tous les ans, ce qui n’était de toute façon pas pratiqué et ne pas évincer un membre, élu précédemment et qui devient président, quand il n’aura plus cette fonction, même s’il y a déjà douze membres plus le nouveau président (la nouvelle présidente), membre de droit. Par contre, ce texte revient à une élection à vie des membres, ce qui restreint fortement l’arrivée de nouveaux volontaires. Autre sujet posant question : la possibilité de valider une candidature d’encadrant(e) par le CA, si la commission n’est pas complète, a disparu. La CSRI a défini ce qui devait à son avis figurer dans cet article. Elle a ensuite établi une nouvelle proposition après sa réunion par échanges de courriels. Nouvelle rédaction proposée :

La commission est composée du président (de la présidente) et de douze chef(fe)s de file et/ou serre-files élus par leurs pairs pour trois ans lors de leur réunion d’automne. Les candidatures doivent être adressées par écrit au (à la) responsable de la commission au moins quinze jours avant la réunion d’automne. La commission examine ces candidatures et émet un avis.

Le renouvellement des membres de la commission a lieu par tiers tous les ans. Le cas échéant l’ordre de renouvellement sera tiré au sort parmi les élu(e)s et réélu(e)s de l’année. Le mandat de trois ans sera alors réduit à due concurrence.

Le Conseil d’administration valide la composition de la commission. Il peut autoriser la commission à fonctionner même si le nombre de membres est inférieur à douze. Il pourra valider ultérieurement la candidature d’encadrant(e)s à la fonction de membre de la commission Sorties-formation dans la limite du nombre autorisé.

**Vote pour valider les modifications proposées de l’article 4 du VI du règlement intérieur
Pour : à l’unanimité**

3. Annexe Règles applicables aux sorties - Article 8. Cas particuliers – Pass’Randos

La formulation actuelle est lapidaire : *L’association propose des inscriptions temporaires.*

La CSRI propose d’ajouter : *Les modalités d’inscription sont les mêmes que pour une adhésion annuelle.*

**Vote pour valider la modification proposée de l’article 8 de l’annexe Règles applicables aux sorties
Pour à l’unanimité**

IV – MISE EN ŒUVRE DES NOUVELLES MODALITÉS D’ATTRIBUTION DES MANDATS

Le renouvellement par tiers implique des mandats de durées différentes.

Proposition : Avant la réunion d’automne des encadrants, tous les membres de la CSF démissionnent et se représentent s’ils le désirent. D’autres chef(fe)s de file et/ou serre-files peuvent se présenter. Les encadrants élisent 12 membres pendant leur réunion d’automne. Lors de la CSF qui suit, un tirage au sort est effectué pour attribuer quatre mandats de trois ans, quatre de deux ans et quatre d’un an.

**Vote pour adopter ces modalités d’attribution des mandats
Pour à l’unanimité**

V – PROGRAMMES PAPIER

Au Conseil d’administration du 20 novembre 2023, nous avons décidé de conserver le programme papier dans sa version actuelle pour les n° 248 et 249 en supprimant l’envoi par la Poste, les adhérents devant le récupérer dans la permanence la plus proche. Les deux programmes ont été édités. On observe que des adhérents ne sont pas venus chercher à la permanence le programme qu’ils ont commandé.

Ce programme nécessite, avant l’envoi à l’imprimeur, un travail très lourd de mise en page, d’infographie. Après la vérification du contenu des sorties par la CSF, Françoise DALIGAUX procède aux extractions des sorties et de la liste des encadrants qu’elle transmet à Yves ÉMENT. Ce dernier assure la mise en page qui doit respecter les contraintes de l’imprimeur et comble les pages blanches. Puis Françoise DALIGAUX, qui n’est pas membre de la commission Communication, assure un dernier contrôle qui implique de nombreux échanges de courriels. Elle ne souhaite pas continuer à assurer ce travail toujours de dernière minute.

Les membres du CA sont bien conscients que ce programme papier est une vitrine importante en termes de communication. La mise en page pourrait être confiée à l’imprimeur mais le coût serait beaucoup plus élevé. Les débats ne permettent pas de trouver un contenu dont l’élaboration serait plus légère. Une simple extraction des sorties du site internet est évoquée.

Nous devons prendre une décision pour les quatre prochains programmes, soit maintenant, soit lors de l’assemblée générale 2025.

**Vote pour continuer à réaliser les programmes papier n° 250 à 253 en interne
Pour : 14 – Contre : 0 – Abstentions : 4**

VI – POINTS DE RENDEZ-VOUS

Le 20 novembre 2023 le CA a décidé d’expérimenter dans les programmes n° 247 et 248 la possibilité de donner quatre points de rendez-vous supplémentaires à Pau :

- au nord, le parking du Zénith de Pau, côté boulevard du Cami-Salié
- au sud, le parking du Bernet (ou atelier du Neez) à Jurançon
- à l’est, le parking de la mairie d’Idron
- à l’ouest, le parking de covoiturage à côté de Jardi’Leclerc à Lescar.

Le programme 249 vient d’être édité. On constate que de plus en plus de chefs de file utilisent des nouveaux rendez-vous, surtout ceux de Pau.

Il faut maintenant pérenniser ou non cette pratique.

**Vote pour pérenniser les quatre points de rendez-vous supplémentaires possibles à Pau
Pour : 17 – Contre : 0 – Abstention : 1**

V – ACTIVITÉS ET MISE À JOUR DES COMMISSIONS, GROUPES ET PERMANENCES

1 – Commissions

Communication

Amélioration des outils de communication : les quinze membres du CA qui ont répondu au sondage ont émis un avis favorable à l'achat d'un roll-up, une oriflamme et un panneau présentant l'association pour un montant de 392,20 € TTC. Un ancien adhérent a offert un écran plat qui permet de passer des diaporamas et vidéos.

Présence au Salon des Seniors à Tarbes. Les retombées pour l'association ne sont pas marquantes à court terme.

La Braderie des sports a eu lieu à Tarbes du vendredi 2 au dimanche 4 mai. Constats : 30 inscriptions supplémentaires sur Facebook et Instagram. Au vu de la fréquentation, il sera préférable d'y être présent le vendredi soir (vente privée) et pas le dimanche.

Présence à la Fête de la Montagne et de l'escalade à Pau le 17 mai : 15 inscriptions au Pass'Randos en suivant.

Prochains Forums des associations à Tarbes samedi 6 septembre 2025 et à Pau le 13 : inscriptions réalisées.

Invitation reçue à la journée Nelson Paillou organisée à Pau. Après débat le CA décide de ne pas participer.

Réseaux sociaux : suivi en hausse. Facebook : 650 followers (+247 en huit mois) et Instagram : 107 followers.

Il faudrait renouveler les cartes de visite et flyers de l'association. Benoît LALANNE demandera un devis.

Festivités

La réunion prévue courant du mois de mars afin de programmer les activités à venir n'a pas eu lieu.

Reine FERNANDEZ a réservé la salle des fêtes pour une journée conviviale *Grillades* le 19 octobre.

La commission Sorties-formation n'a pas eu cette information avant l'édition du programme été-automne.

Cinq sorties et un séjour sont déjà programmés ce jour-là.

Relations avec le Parc national des Pyrénées (PnP)

Le Conseil économique, social et culturel (CESC) s'est tenu le 20 février. Sylviane FRAYSSE et Didier DABBADIE y représentaient les APNP. Ce dernier a rédigé un compte-rendu qui a été diffusé aux membres du CA et de la commission.

La mise à jour de la charte du Parc est en cours. Des ateliers seront organisés de septembre à novembre 2025 avec les membres intéressés de chaque instance et avec les acteurs partenaires afin d'échanger sur les propositions d'actualisation de la charte.

Sorties-formation

Des membres de la commission ont effectué le tirage au sort des séjours le 14 mars.

La réunion des encadrants s'est déroulée le vendredi 28 mars à 14 heures. Le nombre de participants semble indiquer que ce nouvel horaire convient. Composition de la commission. Voir plus haut : II.

La commission s'est réunie vendredi 4 avril. Le compte-rendu a été envoyé aux membres du CA et de la commission puis édité sur le site. Son objet principal a été le passage en revue des corrections à apporter aux sorties inscrites au programme n° 249.

Statuts-règlement intérieur

La commission réunie le 17 avril a proposé au CA des modifications du règlement intérieur ainsi que de nouvelles modalités concernant le certificat médical. Voir plus haut : I-2 et III.

Elle a également traité de la notion de couple et des mesures à prendre pour les sorties découverte. Voir le compte-rendu qui a été transmis aux membres du CA et de la commission puis édité sur le site.

Un groupe de travail constitué de Françoise DALIGAUX, Pascale LATKOWSKI, Joëlle LE LAY et Sophie NERBONNE produira un document à faire signer aux bénéficiaires d'une sortie découverte. Il étudiera également la communication sur l'équipement minimum et les informations utiles aux secouristes à avoir sur soi en cas de malaise ou accident avec perte de connaissance (allergies, personne à prévenir...).

2 – Groupes

Balisage

La peinture est interdite dans la zone cœur du Parc, même pour le balisage excepté pour le GR 10 qui existait avant la création du Parc national.

Sur les autres parcours il faut utiliser des cairns et des jalons en bois sur lesquels on peut peindre.
Le balisage doit être terminé fin mai dans les Pyrénées-Atlantiques et fin juin dans les Hautes-Pyrénées.

Environnement

Relations avec le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) Occitanie : Après une première prise de contact par Albert MALABIRADE une réunion a été organisée le 7 avril dans les locaux du Parc national entre six membres des APNP et le CEN représenté par Audrey RATIÉ chargée de gestion de sites pour le Comminges et les Hautes-Pyrénées et David SOULÉ référent territorial Hautes-Pyrénées et responsable de la mission conservation biodiversité, entomologiste.

Albert MALABIRADE a rédigé un relevé de décisions qu'il a diffusé en interne (membres du groupe Environnement, responsables de la commission Relations avec le PNP et du groupe Flore, Bureau restreint).

Le CEN doit transmettre une liste de chantiers auxquels des membres des APNP pourraient participer, à condition d'être avertis dans des délais adaptés (15 jours) sur les sites de Lourdes, Capvern, Ger.

Une sortie spécifique à Aulon est envisagée. Une participation éventuelle à l'encadrement d'un trail (limite de réserve naturelle) pourrait être étudiée. La possibilité pour certains adhérents, bien entendu sur la base du volontariat, de devenir conservateur bénévole pour aider le conservatoire sera investiguée.

Albert MALABIRADE prendra contact avec le CEN Nouvelle-Aquitaine, pour organiser une rencontre équivalente. Il semblerait que le CEN 64 ait plus de moyens, d'ancienneté et beaucoup plus de sites en gestion.

Flore

Trois sorties d'initiation à la botanique ont eu lieu.

ABC de de Bagnères de Bigorre :

Pour la journée de lancement, qui a eu lieu le jour de la fête des Fleurs le samedi 5 avril, Janick CAZAUBON a tenu un stand APNP avec des membres du groupe Flore, avec quiz, coloriages de fleurs sauvages de formes différentes et une balade nature familiale. Lundi 12 mai Janick CAZAUBON était présente à la réunion des partenaires de l'ABC dont l'objet était la mise en relation des intervenants afin de mener à bien un travail d'équipe sur 2025, 2026 et 2027. Olivier JUPILLE récupérera les données récoltées par le groupe Flore pour les saisir dans la base de données avec un identifiant unique. Janick communiquera à Magali MOLÉNAC, chargée du pilotage du projet, les dates des sorties qu'elle proposera au printemps 2026. Ce seraient des initiations à la botanique de notre programme, ouvertes à la population de Bagnères. Le dispositif d'inscription reste à définir pour les non adhérents aux APNP : a priori le même document de décharge que pour les sorties découvertes. Samedi 17 mai, Janick CAZAUBON a participé à la Fête de la Montagne et de l'Escalade avec un jeu sur la découverte de flore pyrénéenne qui a eu un grand succès.

Gestion numérique

Le site internet

Il fonctionne à nouveau, ce qui est satisfaisant même s'il existe encore des imperfections. La facture de 2 718 euros des interventions par Novae et des prestations pour un an a été réglée. Le contrat avec Novae n'est pas encore signé car il manquait des informations concernant des licences et le montant annuel de la facturation. Le relooking du site se fera plutôt à l'automne voire début 2026 (devis à programmer à cette période).

Renouvellement du matériel informatique

Françoise DALIGAUX demandera un devis à PMI pour le poste de la secrétaire administrative et le poste de la permanence de Tarbes ainsi qu'une imprimante/scanner.

Maintenance

Françoise DALIGAUX demandera à Alain CLARACO s'il peut trouver un prestataire pour le matériel informatique et sa maintenance à Tarbes.

La fibre

Il s'avère que pour la téléphonie, le local de Tarbes ne se situe pas au 2 chemin de l'Ormeau mais au 0 chemin de l'Ormeau qui, lui, est éligible à la fibre.

Ce dossier pourra avancer plus rapidement que prévu.

Abonnement internet

Benoît LALANNE a démarché plusieurs fournisseurs d'accès. L'offre fibre la plus intéressante est celle de Bouygues Telecom qui propose la Bbox Asso, à 20 € TTC par mois sans engagement, spécialement conçue pour les associations. Il propose donc de migrer les abonnements ADSL SFR de Tarbes et Fibre Orange Pro de Pau vers Bouygues et de transférer notre nom de domaine et cinq comptes de messagerie apnp.fr chez Novae déjà compris dans notre forfait et, grâce aux économies réalisées, de financer les messageries existantes supplémentaires au prix chacune de 24 € HT/an.

Référents

Un nouveau référent pour le niveau 4. Il est aussi serre-file et bientôt chef de file.

3 – Permanences

Pau

Lors d'une permanence Jean-Michel PAILHE-BELAIR a eu à répondre aux questions d'une radio locale. Ici Béarn-Bigorre a diffusé l'interview dimanche 18 mai.

Tarbes

Achat d'une cafetière à dosette pour améliorer l'accueil.

VII – INFORMATIONS

1 – Secrétaire de l'association

Martine SADOU a eu son entretien annuel avec le président le 20 mai.

Il a été convenu de mettre en place pour six mois, jusqu'au 23 novembre, un télétravail d'une heure réparti sur les lundi, mercredi, jeudi et samedi afin d'assurer une veille de la messagerie. Les horaires de présence au siège administratif deviennent le mardi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h 30, le vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30.

Il est rappelé que pour les annulations de sorties, au-delà de 16 h, les chefs de file doivent gérer directement.

2 – Mise à jour des bulletins d'inscription

Le petit groupe administratif constitué de manière informelle avec les secrétaires générales Joëlle LE LAY et Pascale LATKOWSKI, la vice-présidente Françoise DALIGAUX et Sophie NERBONNE (plus consultation des responsables de permanence si besoin) ont adapté les bulletins d'inscription des Pass'Randos 2025. Elles feront de même prochainement pour les adhésions 2025-2026.

3 - Remise en banque des chèques reçus à Tarbes

Sylvie LASSERRE, trésorière fait le nécessaire pour que les chèques arrivant à Tarbes puissent être mis en banque à Tarbes au lieu d'être acheminés à la permanence de Pau comme jusqu'alors.

4 - Formations et représentations des APNP à diverses manifestations

- Le 4 mars Benoît LALANNE a suivi le webinaire organisé par AssoConnect, *Associations : Comment gérer sa communication quand on n'a pas le temps ?* Il a pris des informations sur les newsletters.
- Le 4 avril Albert et Bernadette MALABIRADE ont représenté les APNP à l'assemblée générale des Amis du Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises. L'échange aura lieu cette année du mardi 9 au 11 septembre dans le Couserans avec dix places pour les APNP. Les membres du CA sont prioritaires.
- Bernard CANUT-ROCAFORT, Benoît LALANNE, Catherine LAURANS et Albert MALABIRADE se sont inscrits aux marches en mai et juin programmées par la FFRandonnée. Elles sont organisées dans le cadre de l'inauguration de la prolongation du GR 101 entre Maubourguet (Hautes-Pyrénées) et Nogaro (Gers), offrant ainsi aux randonneurs de la voie du Puy (GR®65) une option par Lourdes. Des haltes jacquaires ont été créées sur le GR 101 à Préchac-sur-Adour, Saint-Lézer et Azereix.
- Albert MALABIRADE est inscrit à une formation sur le télétravail organisé à Pau en novembre par PRISM, service de prévention et de santé au travail auquel l'association a adhéré en tant qu'employeur.

5 – Fédération sportive

Être affilié à une fédération est nécessaire pour bénéficier de certains avantages comme la déclaration des frais de bénévoles. Actuellement notre association est affiliée à la FSGT sans avoir besoin que tous les adhérents soient licenciés. La réglementation dans le domaine sportif évolue parfois rapidement. Il est possible qu'un jour tous les adhérents doivent être licenciés. Il est nécessaire de dresser une comparaison

entre différentes fédérations françaises : des clubs alpins de montagne, de la montagne et de l'escalade, de la randonnée pédestre... Sophie NERBONNE se propose pour suivre ce dossier.
Elle avait déjà pris contact avec la FSGT après avoir constaté que notre association n'apparaissait pas sur le site de la FSGT. Le nécessaire a été fait pour réparer ce manque.

6 – Indicateurs de suivi de la vie de l'association au 23 mai 2025

480 adhésions, dont 279 en Nouvelle-Aquitaine, 198 en Occitanie et 3 autres.
Parmi lesquelles 109 nouvelles, dont 66 en Nouvelle-Aquitaine et 41 en Occitanie et 2 autres.
Non renouvellements : 125, dont 73 en Nouvelle-Aquitaine, 48 en Occitanie et 4 autres.
Pass'Randos : 14 dont 8 en Nouvelle-Aquitaine, 5 en Occitanie et 1 autre.

VI – QUESTIONS DIVERSES

- Location de matériel : un adhérent a demandé à Thierry COUMEL pourquoi le matériel pour via ferrata est en location alors qu'il est prêté gratuitement pour l'escalade. Le sujet sera approfondi.
- Avis de recherche : une adhérente des APNP souhaite le soutien de l'association dans sa recherche de la stèle commémorant la disparition dans le massif du Néouvielle de trois randonneurs béarnais, dont son oncle, emportés par une avalanche en 1976.
Trois chefs de file souhaitent s'investir : Thierry COUMEL en interrogeant son père qui a participé aux recherches à l'époque, Sylviane FRAYSSE qui sollicitera la connaissance du terrain des gardes moniteurs du PNP et Elisabeth ARRIUS-PARDIES qui a déjà commencé la recherche d'informations et organisera une sortie sur ce thème. Françoise DALIGAUX, qui a réalisé une publication Facebook sur le sujet, leur enverra les renseignements en sa possession.
- Françoise DALIGAUX n'assurera plus la revue de presse papier du journal La République des Pyrénées. Elle a toutefois conservé un abonnement numérique.
- Un chef de file a demandé l'achat de talkies-walkies pour communiquer avec un serre-file pendant les randonnées. Cela paraît inadapté, un chef de file devant garder le contact visuel avec le serre-file régulièrement.
Achat de petit matériel pour aménager le poste de travail de la secrétaire administrative suite à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques : Pascale LATKOWSKI reprendra contact avec la secrétaire administrative.

VII – CALENDRIER

- Vendredi 30 mai : permanences fermées
- Vendredi 15 août : permanences fermées
- Lundi 13 octobre à 14 h : conseil d'administration
- Mardi 11 novembre : permanences fermées
- Samedi 22 novembre à 15 h : assemblée générale ordinaire
- Lundi 24 novembre à 14 h : conseil d'administration.

Le prochain conseil d'administration aura lieu le 13 octobre à 14 h à Pau

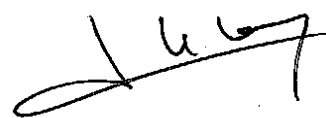
La séance est levée à 18 heures 52.

Le président



Hervé LATKOWSKI

La secrétaire générale



Joëlle LE LAY